



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 18 FEVRIER 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 18 février 2025 à 20h en salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 13 février 2025 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
17

Présents :
11

Absents excusés :
6

Pouvoirs :
6

Absents non
excusés :
0

Conseillers municipaux présents :

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- GISSELBRECHT Fabrice
- JASIC Mahir
- KNOBLOCH Christophe
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- SEYLLER Yolande
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine – Procuration : BARONDEAU Huguette
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe - Procuration : GISSELBRECHT Fabrice
- LOOS Clothilde – Procuration : WITWICKI Thierry
- ROSENZWEY Arnaud - Procuration : KNOBLOCH Christophe
- SEYLLER Cédric – Procuration : SIMLER Nicolas
- SEYLLER Francis – Procuration : ROMILLY Aude

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
1	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Approbation du PV du 17 décembre 2024	Adopté à l'UNANIMITE
2	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un secrétaire de séance	Adopté à l'UNANIMITE
3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Rue de Hilsenheim – Tranche 2 : validation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CeA	Adopté à l'UNANIMITE
4	ASSOCIATIONS : Versement d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français	Adopté à l'UNANIMITE
5	ASSOCIATIONS : AAPW – Prise en charge des factures d'électricité 2024 de l'étang de pêche	Adopté à l'UNANIMITE
6	FORET : Validation du programme de travaux 2025 de l'ONF	Adopté à l'UNANIMITE
7	FORET : Validation de l'état prévisionnel des coupes 2025 par l'ONF	Adopté à l'UNANIMITE
8	ASSOCIATION FONCIERE : Participation de la commune aux frais relatifs au fonctionnement de l'aire de remplissage	Adopté à l'UNANIMITE
9	ASSOCIATION FONCIERE : Versement d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français	Adopté à l'UNANIMITE
10	DECISION DU MAIRE	PREND ACTE

1. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du PV du 17 décembre 2024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme Mme ROMILLY Aude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Rue de Hilsenheim – Tranche 2 : validation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CeA

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Thierry WITWICKI

Dans le cadre de la tranche n°2 du réaménagement de la rue de Hilsenheim, dont les travaux sont en cours, il y a lieu d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée par la CeA à la commune de WITTISHEIM. En effet, ces travaux relèvent à la fois de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de propriétaire de la route chargé de l'entretien de la chaussée, et de la Commune au titre des pouvoirs de police du Maire et présentent donc un intérêt commun pour ces deux collectivités.

Dans ces conditions, la présente convention vient ainsi encadrer le transfert à la Commune de WITTISHEIM de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de l'aménagement de la route de Hilsenheim (RD 210) et préciser les modalités financières qui s'y rattachent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par la CeA à la commune de WITTISHEIM pour les travaux d'aménagement de la tranche n°2 de la rue de Hilsenheim.**
- **DONNE POUVOIR au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette convention.**

4. ASSOCIATIONS : Versement d'une subvention exceptionnelle au Souvenir Français

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

L'association du Souvenir Français est formée de bénévoles qui, par leur mobilisation, font vivre au quotidien la mémoire combattante française et participent à ce devoir de mémoire.

L'association a sollicité une aide financière afin de permettre la mise en œuvre de ses projets : entretien des tombes des Morts pour la France, et renforcement de la transmission de la mémoire notamment.

Considérant l'intérêt des actions mises en œuvre par l'association pour enraciner le souvenir des événements historiques français ;

Considérant le partenariat étroit entre la commune et le comité local de l'association pour l'organisation de l'anniversaire des 80 ans de la Libération de Wittisheim, qui s'est tenu le 2 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE LE VERSEMENT d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association du Souvenir Français.**
- **DONNE POUVOIR au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette décision.**

5. ASSOCIATIONS : AAPW – Prise en charge des factures d'électricité 2024 de l'étang de pêche

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

Par délibération n°6 du 14/05/2024, le conseil municipal a décidé de prendre en charge, à compter de 2024, les frais d'électricité du local de l'étang de pêche, en se portant titulaire de cet abonnement, ces frais étant précédemment à la charge de l'AAPW (Amicale de l'Association de Pêche de Wittisheim).

La demande a été formulée auprès d'EDF dans ce sens cependant, le changement de titulaire ne s'est opéré au profit de la commune qu'au mois de janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE LE REMBOURSEMENT à l'AAPW des frais d'électricité payés en 2024 pour le local de l'étang de pêche, s'élevant à la somme de 643.09 €.**

6. FORET : Validation du programme de travaux 2025 de l'ONF

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer quant aux travaux proposés pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Ce programme, dont le coût total s'élève à 16 910.00 € HT comprend des travaux :

- de maintenance du parcellaire ;
- de plantation sylvicoles (pour enrichir les peuplements et les adapter à l'évolution du climat) ;
- d'accueil du public ;
- divers (matérialisation et sécurisation des lots de bois de chauffage).

L'assistance technique pour l'encadrement de l'exploitation forestière et les prestations annexes se chiffre à 716.80€ HT.

Les honoraires pour l'assistance technique à donneur d'ordre s'élèvent à 1 907.88€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE ce programme de travaux pour l'année 2025.**
- **DECIDE d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2025.**

7. FORET : Validation de l'état prévisionnel des coupes 2025 par l'ONF

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer quant à l'état des coupes pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Le volume total prévisionnel des coupes 2025 est estimé à 414 m3 de bois, pour une recette brute prévisionnelle de 21 470.00 € HT.

Les dépenses d'exploitation des bois sont estimées à 12 024.00 € HT au total.

Aussi, le bilan net prévisionnel est de 9 447.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** cet état prévisionnel des coupes pour l'année 2025.
- **DECIDE** d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2025.

8. ASSOCIATION FONCIERE : Participation de la commune aux frais relatifs au fonctionnement de l'aire de remplissage

Rapporteur: le Maire, Christophe KNOBLOCH

La commune et l'association foncière ont aménagé en 2011, une aire de remplissage. Celle-ci a vocation à servir aux agriculteurs à remplir et/ou nettoyer leurs pulvérisateurs, dans le cadre du traitement de leurs cultures. Cet équipement est également utilisé par les services municipaux, entre autres, pour remplir les citernes d'eau servant à l'arrosage des massifs, en été.

Les interventions de réparation, ou d'entretien de l'équipement sont prises en charge financièrement par l'association foncière. Une délibération de la commune est nécessaire pour entériner la participation financière de la commune à ces travaux, à l'instar des travaux sur les chemins agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** que les frais relatifs à l'entretien et aux réparations de l'aire de remplissage seront supportés à hauteur de moitié par la Commune, dans la limite d'un montant de 3 000 € annuels.
Cette délibération sera prise de manière définitive, pour ne pas avoir à redélibérer tous les ans.

9. ASSOCIATION FONCIERE : Versement d'une participation exceptionnelle pour les frais de réparation 2024 de l'aire de remplissage

Rapporteur: le Maire, Christophe KNOBLOCH

L'aire de remplissage a subi plusieurs dysfonctionnements en 2024, dont les réparations ont engendré des coûts non négligeables, pesant sur le budget de l'Association Foncière.

M. le Président de l'Association Foncière sollicite l'intervention de la commune pour la prise en charge à hauteur de 50% du montant des réparations, celles-ci s'élevant à 3 624,50 € HT au total.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDER** le versement d'une participation aux frais de réparation de l'aire de remplissage pris en charge par l'Association Foncière en 2024, de 1 812,25 € (50% de 3 624.50 € HT).
Cette participation sera imputée à l'article c/6281 du budget principal.

10. Décisions du Maire

DEPENSES (devis signés) :

- ROSACE – Enterrement réseaux aériens rue de Hilsenheim – Tranche 2 : 20 195.52 € TTC
- SIGNAUX GIROD – Remplacement de l'abris bus de la rue de Sundhouse : 12 753.08 € TTC (remboursement de 10 105,72 € par l'assurance)

RECETTES :

- Territoire d'Energie Alsace : 16 270.91 € - TCCFE 2023